

**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS  
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
AIM REACTIF**

Paris, le 03/06/2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « AIM REACTIF » (ci-après le ou votre « Fonds ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

**1- L'opération**

Dans le cadre de la rationalisation de la gamme de produits offerte par C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France, anciennement ADVENIS INVESTMENT MANAGERS, la Société de Gestion de votre Fonds (ci-après la « Société de Gestion ») a pris la décision de mettre en place d'un schéma de délégation de gestion financière (intragroupe) pour le Fonds.

A partir du **15/06/2020**, la gestion financière de votre Fonds ne sera plus assurée par C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France. Celle-ci sera confiée à **C-QUADRAT Asset Management GmbH (Vienne)**, filiale au même titre que C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT (France) de C-QUADRAT INVESTMENT AG.

Cependant, C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT (France) reste votre société de gestion en titre et donc en charge du suivi du délégataire de la gestion financière et responsable vis à vis des porteurs et des tiers.

**2- Modifications entraînées par l'opération**

Par ailleurs, la Société de Gestion a pris la décision de procéder aux changements ci-après concernant votre Fonds :

▪ **Les changements soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers :**

Modification du profil rendement / risque	Oui
Augmentation du profil rendement / risque	Non
Augmentation des frais	Non

- Evolution de l'objectif de gestion :

**Aujourd'hui** : « **L'objectif de gestion** consiste à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence (composé de 35% d'actions de grandes capitalisations et 65% d'obligations investment grade), sur une période de cinq ans, par l'exposition active et flexible aux marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises et de matières premières internationaux. »

**A partir du 15/06/2020** : L'objectif de gestion consiste, en prenant en compte des critères ESG et selon une approche « Best in class », à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence (composé de 35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis)), sur une période de cinq ans par l'exposition active et flexible aux marchés monétaires, obligataires, d'actions, de devises et de matières premières internationaux.

- Evolution de la stratégie d'investissement de votre Fonds

**Aujourd'hui** : « **La politique d'investissement** est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies d'investissement en fonction de ses anticipations macro-économiques, secondée par des analyses quantitatives financières et économétriques. Ces stratégies s'appuient notamment sur des modèles de prévision et des modèles de risque développés par la société MOTEUR DE RECHERCHE QUANTITATIVE, société de recherche et d'innovation dont l'objectif est d'appliquer des théories scientifiques et mathématiques au secteur financier en développant des logiciels d'aide à la décision. L'équipe de gestion

*prend ses décisions de façon autonome ».*

**A partir du 15/06/2020 :** « **La politique d'investissement** est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et en intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'équipe de gestion prend ses décisions de façon autonome et procède à une allocation flexible entre les différentes classes d'actifs selon une approche discrétionnaire. L'analyse discrétionnaire prend notamment en compte, en complément des critères ESG évoqués, des critères fondamentaux (rentabilité, valorisation, perspectives de croissance...). L'objectif d'investissement est de générer une surperformance significative et régulière par rapport à l'indice de référence sur un horizon de cinq ans ».

- Evolution du profil rendement-risque :

**Aujourd'hui :** L'exposition au marché action sera comprise entre 0% et 100%

**A partir du 15/06/2020 :** L'exposition au marché action sera comprise entre 0 % et 70%

- **Les changements non soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers :**

- Dénomination du Fonds

La dénomination de votre Fonds sera modifiée pour devenir « **C-QUADRAT GreenStars ESG Flexible** ».

- Dénomination de la société de gestion

La société de gestion ADVENIS INVESTMENT MANAGERS a changé de dénomination depuis le 27/07/2018. La nouvelle dénomination est **C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT** (France).

- Dénomination de l'indice de référence :

L'indice de référence BofA Merrill Lynch Global Government a changé sa dénomination pour ICE BofA Global Government. Les caractéristiques de l'indices demeurent inchangées. Les documents réglementaires du fonds reprennent désormais la nouvelle dénomination.

En raison de ces modifications sur votre Fonds, les options suivantes vous sont proposées :

- Les modifications vous conviennent : aucune action de votre part n'est nécessaire ;
- Les modifications ne vous conviennent pas : Vous avez la possibilité de sortir dans les conditions habituelles, c'est-à-dire sans frais.

Vous trouverez dans l'Annexe 1 un tableau comparant les caractéristiques de votre Fonds avant et après l'opération.

### **3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (« DICI ») du Fonds disponibles gratuitement et sur simple demande écrite auprès de la société de gestion C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT (France), 21, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France**

## Annexe 1

	Aujourd'hui	Après l'opération
<b>Dénomination de l'OPCVM</b>	« AIM REACTIF »	« C-QUADRAT GreenStars Flexible »
<b>Code ISIN</b>	Part A – Code ISIN FR0011528900 Part B – Code ISIN FR0011374073 Part C – code ISIN FR0011374081	Part A – Code ISIN FR0011528900 Part B – Code ISIN FR0011374073 Part C – code ISIN FR0011374081
<b>Dénomination de la société de gestion</b>	ADVENIS INVESTMENT MANAGERS	C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT (France)
<b>Forme juridique de l'OPCVM</b>	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
<b>Domiciliation de l'OPCVM</b>	France	France
<b>Société de gestion en charge de la gestion financière par délégation</b>	NEANT	C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT GmbH
<b>Objectif de gestion</b>	<b>L'objectif de gestion</b> consiste à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence (composé de 35% d'actions de grandes capitalisations et 65% d'obligations investment grade), sur une période de cinq ans, par l'exposition active et flexible aux marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises et de matières premières internationaux.	<b>L'objectif de gestion</b> consiste, en prenant en compte des critères ESG et selon une approche « Best in class », à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence (composé de 35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis)), sur une période de cinq ans par l'exposition active et flexible aux marchés monétaires, obligataires, d'actions, de devises et de matières premières internationaux.

<p style="text-align: center;"><b>Politique d'investissement</b></p>	<p><b>La politique d'investissement</b> est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies d'investissement en fonction de ses anticipations macro-économiques, secondée par des analyses quantitatives financières et économétriques. Ces stratégies s'appuient notamment sur des modèles de prévision et des modèles de risque développés par la société MOTEUR DE RECHERCHE QUANTITATIVE, société de recherche et d'innovation dont l'objectif est d'appliquer des théories scientifiques et mathématiques au secteur financier en développant des logiciels d'aide à la décision. L'équipe de gestion prend ses décisions de façon autonome.</p> <p>L'équipe de gestion respectera les limites suivantes :</p> <p>L'exposition au marché action sera comprise entre 0% et 100%.</p> <p>L'exposition au marché action hors OCDE sera comprise entre 0% et 25%.</p> <p>La sensibilité de l'OPC sera comprise entre 0 et 15.</p> <p>L'exposition aux obligations sera comprise entre 0 et 100%.</p> <p>L'exposition aux obligations à caractère spéculatif ou « high yield » sera comprise entre 0% et 25%.</p> <p>Le fonds pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100 %.</p> <p>Le fonds pourra être investi jusqu'à 10% de son actif en OPCVM.</p> <p>Du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme, le fonds pourra être surexposé.</p> <p>L'effet de levier maximum indicatif est de 40. Dans un environnement de marché normal, la gestion s'efforcera d'avoir un effet de levier indicatif maximum de 20. En cas de circonstances exceptionnelles, l'effet de levier pourra atteindre 40 par le biais exclusivement d'investissements en futures taux courts (3 mois).</p> <p><b>La durée minimum de placement recommandée</b> est de trois ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.</p>	<p><b>La politique d'investissement</b> est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et en intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'équipe de gestion prend ses décisions de façon autonome et procède à une allocation flexible entre les différentes classes d'actifs selon une approche discrétionnaire. L'analyse discrétionnaire prend notamment en compte, en complément des critères ESG évoqués, des critères fondamentaux (rentabilité, valorisation, perspectives de croissance...). L'objectif d'investissement est de générer une surperformance significative et régulière par rapport à l'indice de référence sur un horizon de cinq ans.</p> <p>L'équipe de gestion respectera les limites suivantes :</p> <p>L'exposition au marché action sera comprise entre 0% et 70%.</p> <p>L'exposition au marché action hors OCDE sera comprise entre 0% et 25%.</p> <p>La sensibilité de l'OPC sera comprise entre 0 et 15.</p> <p>L'exposition aux obligations sera comprise entre 0 et 100%.</p> <p>L'exposition aux obligations à caractère spéculatif ou « high yield » sera comprise entre 0% et 25%.</p> <p>Le fonds pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100 %.</p> <p>Le fonds pourra être investi jusqu'à 10% de son actif en OPCVM.</p> <p>Du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme, le fonds pourra être surexposé</p> <p><b>La durée minimum de placement recommandée</b> est de cinq ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.</p>
--	--	---

<p><b>Commission de surperformance</b></p>	<p>15 % dès lors que la performance du fonds excède la performance d'un indice de référence (composé de 35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice BofA Merrill Lynch Global hedged en euro (dividendes réinvestis)</p>	<p>15 % dès lors que la performance du fonds excède la performance d'un indice de référence (composé de 35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis)</p>
<p><b>Changement de dénomination de l'indicateur de référence</b></p>	<p>35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice BofA Merrill Lynch Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis)</p>	<p>35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis)</p>
<p><b>Modalité de calcul du Risque Global</b></p>	<p>Calcul de la valeur en risque L'effet de levier maximum indicatif est de 40. Dans un environnement de marché normal, la gestion s'efforcera d'avoir un effet de levier indicatif maximum de 20. En cas de circonstances exceptionnelles, l'effet de levier pourra atteindre 40 par le biais exclusivement d'investissements en futures taux courts (3 mois).</p>	<p>Calcul de l'engagement L'effet de levier maximum réglementaire est de 1.</p>